

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie II)
Section(s)	- (20 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Marie GANZITTI	270	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2	90h	
Stages pédagogiques - Partie 2	180h	

Prérequis	Corequis
- Activités d'intégration professionnelle (Partie I)	

Répartition des heures
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : 30h de théorie, 60h de travaux
Stages pédagogiques - Partie 2 : 180h d'AIP

Langue d'enseignement
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : Français
Stages pédagogiques - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables
Les compétences AIP du bloc 1 doivent avoir été certifiées.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

- 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
- 4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.
- 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Analyser des situations de classe en vue d'y répondre au mieux par la mise en œuvre de concepts fondamentaux.
- Concevoir des activités d'apprentissage mettant en œuvre la didactique des disciplines et/ou l'interdisciplinarité en portant un regard réflexif sur celles-ci.
- Construire, tester des outils pédagogiques.
- Participer à et/ ou mener des projets professionnels, citoyens et/ou institutionnels.
- Observer, expérimenter et analyser les différentes composantes de la profession ;
- Assumer des écrits professionnels en accord avec les consignes données et avec les prescrits légaux.

Contenu de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 2

Activités d'articulation théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque : la théorie servant à élaborer et réguler les processus d'enseignement, et la pratique servant à contextualiser, éprouver et réorganiser les contenus théoriques.

Rédaction d'un portfolio de vie scolaire.

Contenu de l'AA Stages pédagogiques - Partie 2

- Préparations et prestations de leçons ;
- Participation active à la vie de l'école ;
- Approche et observation du contexte scolaire dans ses différents aspects (éducatif, relationnel, hiérarchique, pédagogique, etc.)

Méthodes d'enseignement

Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche avec TIC, enseignement hybride

Stages pédagogiques - Partie 2 : Activités d'enseignement

Supports

Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : copies des présentations, syllabus, notes de cours

Stages pédagogiques - Partie 2 : Travaux personnels

Ressources bibliographiques de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 2

- **Manuels scolaires**
- **Textes officiels : référentiels du Tronc Commun, Code de l'Enseignement**
- **Ouvrages traitant de la didactique des disciplines d'enseignement**

Ressources bibliographiques de l'AA Stages pédagogiques - Partie 2

Référentiels du Tronc Commun

Programmes

Dossier de l'étudiant et contrat AIP

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>Évaluation continue 100%</p> <p>La note à l'UE est absorbante. La note la plus basse est attribuée à l'UE même si la moyenne de l'UE est égale ou supérieur à 10/20 et ce, indépendamment du calcul de moyenne, pondérée ou non.</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédaction d'un portfolio (remédiable en seconde session)- Ateliers de Formation Professionnelle (travaux et présence obligatoires)- Stages <p>Évaluation continue, collégiale, intégrée qui repose sur la validation des acquis d'apprentissage. A termes, l'équipe pédagogique se prononce quant à la certification des compétences visées pour l'année en cours dont la rédaction d'un portfolio.</p> <p>Les activités menées dans le cadre des AFP sont évaluées de manière continue. Elles feront l'objet d'un transfert dans le cadre des stages.</p> <p>Les stages sont non remédiable en 2e session.</p> <p>La présence aux AFP, aux activités "portfolio" et aux stages est obligatoire (cf. disposition spécifique quant aux absences en AFP ou en stage)</p> <p>Le maître de stage est un partenaire privilégié pour les professeurs du département pédagogique et la qualité de l'évaluation formative qu'il fait du travail de l'étudiant est cruciale dans la progression de celui-ci (cf. Circulaire Dupuis concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001) (non remédiable en 2e session)</p> <p>Pour la communication de l'évaluation de l'épreuve intégrée, se référer au document "dispositions spécifiques du département "sciences de l'éducation et enseignement".</p>

Année académique : **2024 - 2025**